



Remplacement des fenêtres de mon appartement situe au 3ème étage sur une cour

Par **Jeune propriétaire**, le **07/11/2023 à 14:44**

Bonjour

Je reviens vers vous car mon problème de fenêtres n'est pas réglé. Mes fenêtres sont toujours en place, pas encore de proposition de la part du menuisier.

Pensez-vous qu'avec l'absence de visibilité de mes fenêtres de l'extérieur (voir le message que j'ai mis pour Yapasdequoi) la copropriété ne peut pas m'imposer le remplacement des fenetres nouvellement posées? Il me semble que la question de l'harmonie de l'immeuble est assez subjectif.

Merci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **07/11/2023 à 15:30**

Non ce n'est pas subjectif.

Soit vos fenêtres sont "à l'identique" soit elles sont différentes.

L'absence d'un tasseau est facile à régler. Ne tardez pas ... sauf si vous voulez avoir à payer des frais de procédure, d'huissier, etc etc....

Par **Jeune propriétaire**, le **07/11/2023 à 16:49**

Bonjour,

Je vous remercie pour cette alerte mais j'ose espérer qu'avant le constat d'huissier je recevrai un courrier du syndic étant toute nouvelle dans la copropriété et sans expérience de la copropriété c'est mon premier achat d'appartement. Je suis malheureusement suspendu à la réactivité du menuisier....

Merci pour votre réponse

Par **Pierrepauljean**, le **07/11/2023** à **23:25**

bonjour

il n'est pas compliqué de poser un tasseau sur le côté intérieur de vore fenetre

demandez lui de le faire très rapidement